

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33**

**Nombre de votants :

33**

**Date de convocation :
7 février 2017**

**Date d'affichage :
20 février 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 10

OBJET : Archives Municipales : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2010-01

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 2 février 2017.

Le programme pluriannuel d'investissement portant transfert et réhabilitation des archives municipales a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil Municipal en date du 18 décembre 2009 et dont l'enveloppe financière a été arrêtée à 1 750 000 € TTC par délibération du 12 février 2015 puis abaissée à 1 730 000 € par délibération du 9 février 2016 dressant le bilan d'exécution du programme au 31/12/15.

Cette autorisation de programme, dont les travaux ont été réceptionnés en fin d'année 2014, n'a pu toutefois être soldée dans la mesure où le lot inhérent aux espaces verts, marqués par des travaux de confortement (entretien et changement de végétaux), fait l'objet de garanties spécifiques (sur 2 ans).

Aussi, comme pour toute autorisation de programme, cette AP doit faire l'objet d'un bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/16.

Autorisation de programme n° 2010-01 : Archives Riom

Bilan de consommation de l'AP n° 2010-01 au 31/12/16 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
crédits paiement (LC 21119)	6 458,40	13 381,74	49 833,48	252 172,86	1 232 851,84	133 265,12	15 273,06

Le bilan de consommation des crédits au 31/12/16 fait donc apparaître une faible réalisation financière correspondant notamment à des acomptes de maîtrise d'œuvre ainsi qu'au solde de certains lots.

Aussi, il est d'ores et déjà possible (avant établissement du bilan définitif d'exécution) de baisser l'enveloppe ouverte au titre de cette autorisation de programme à 1 710 000 €. L'exercice 2017 doit permettre de solder ce programme parallèlement aux garanties susmentionnées.

COMMUNE DE RIOM

Ainsi, de manière à tenir compte du niveau d'exécution financière dudit programme, il est proposé une répartition comme suit des crédits de paiement à l'intérieur de l'AP ainsi actualisée :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CP	6 458,40	13 381,74	49 833,48	252 172,86	1 232 851,84	133 265,12	15 273,06	6 763,50

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le bilan de l'autorisation de programme ainsi présenté, la diminution de l'enveloppe financière de l'AP, désormais établie à 1 710 000 €, et la nouvelle répartition des crédits de paiement afférente à l'opération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL